

Cote du document: EB 2006/89/R.55
Point de l'ordre du jour: 13 d) iii)
Date: 29 novembre 2006
Distribution: Restreinte
Original: Anglais

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

République de Colombie

Programme de développement des microentreprises rurales: Apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement (Prêt n° 702-CO)

Modification des modalités de supervision

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Roberto Haudry de Soucy

Chargé de programme de pays

téléphone: +51 1 4417767

courriel: haudry@terra.com.pe

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à autoriser la supervision directe par le FIDA du programme de développement des microentreprises rurales: Apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement.

Mémoire du Président

Programme de développement des microentreprises rurales: Apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement (Prêt n° 702-CO)

Modification des modalités de supervision

1. À sa quatre-vingt-huitième session, en septembre 2006, le Conseil d'administration a approuvé un prêt à la République de Colombie, d'un montant de 13,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 20 millions de USD), à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du programme de développement des microentreprises rurales: Apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement. L'objectif de développement du programme est d'accroître les actifs sociaux, humains, financiers, physiques et naturels des petits entrepreneurs, en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones rurales pauvres de la Colombie.
2. Initialement, il a été établi que le prêt serait administré par la Société andine de développement en tant qu'institution coopérante du FIDA. Cependant, au cours des négociations de septembre 2006, le gouvernement a fait part de son souhait de bénéficier pour cette opération d'une supervision directe par le FIDA. En conséquence, l'additif au rapport du Président soumis au Conseil d'administration en septembre 2006 contenait la note en bas de page ci-après dans le résumé du prêt: "Il a été convenu lors des négociations que l'institution coopérante serait provisoirement la Société andine de développement. Le gouvernement demandera officiellement au FIDA de superviser directement le programme."
3. Le 23 octobre 2006, le gouvernement a officiellement demandé que le FIDA envisage de prendre les dispositions nécessaires pour superviser directement ce programme. La portée nationale et la nature novatrice de l'opération, conjuguées à la situation particulière du pays liée au conflit, justifient le fait que le FIDA participe activement au processus d'exécution et assure la supervision directe du programme approuvé, en sous-traitant à un prestataire de services certaines tâches telles que l'administration du prêt, l'examen et la vérification des passations de marchés.